

**9^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTIONS (2007-2012)
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE**

1^{ère} PARTIE

LA DEMARCHE D'ELABORATION

LE CONTEXTE

Comme pour l'ensemble des Agences de l'eau, le 9^{ème} Programme d'Interventions (2007-2012) de l'Agence de l'eau Artois-Picardie est un programme charnière à de nombreux égards, et en particulier :

1°/ C'est le premier programme de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). L'état des lieux a été adopté par le Comité de Bassin en mars 2005 et l'élaboration des avant-projets de SDAGE et de programme de mesures associé est en cours de finalisation.

2°/ Le 9^{ème} Programme doit également poursuivre l'application des directives sectorielles antérieures à la DCE : il doit notamment être le dernier programme de mise en conformité des stations d'épuration des collectivités locales à la directive « eaux résiduaires urbaines », dite directive ERU.

3°/ Il est également le premier programme d'application de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, sur l'eau et les milieux aquatiques. A ce titre, et par anticipation dans l'attente de la parution des textes réglementaires d'application :

- les simulations financières d'équilibre du programme prennent en compte l'évolution des redevances prévue dans la loi,
- le programme respecte les orientations prioritaires fixées à l'article 36 de la loi,
- le Comité de Bassin a été fortement associé à l'élaboration du programme, en concertation avec le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable.

Le 9^{ème} Programme est donc orienté vers ces objectifs majeurs, dans le cadre d'un partenariat renforcé associant l'action régaliennne des services de l'Etat et l'outil incitatif, technique et financier, dont dispose l'Agence de l'eau.

Programme charnière mais aussi programme innovant par sa méthode d'élaboration :

- une démarche itérative fondée sur un dialogue permanent pour la préparation du 9^{ème} Programme entre le niveau national, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable et Direction de l'Eau, et le niveau du bassin, Comité de Bassin et Agence de l'eau,
- la définition de fondements et de principes communs d'interventions et d'actions par la Direction de l'Eau (MEDD) avec les 6 Agences de l'eau,
- au niveau du bassin, un renforcement de la Commission Programme, désormais rattachée au Comité de Bassin, et un élargissement du nombre, et de la représentation, des groupes de travail thématiques issus de cette Commission Programme.

Avec cette approche assez novatrice, le 9^{ème} Programme d'Interventions peut être présenté comme le fruit d'une dynamique collective et intégrée.

Une révision à mi-parcours (fin 2009) de ce 9^{ème} Programme sera nécessaire, au moins pour trois raisons :

- intégrer le « retour d'expérience » des trois premières années (2007-2008-2009) de sa mise en œuvre ;
- prendre en compte les textes réglementaires d'application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques dont la parution est attendue courant 2007 et 2008, en particulier pour les redevances ;
- intégrer les dispositions du SDAGE et le programme de mesures qui auront été adoptés et approuvés mi-2009, sachant que le 9^{ème} Programme a été construit sur les avant-projets de ces documents en cours de finalisation.

LA DEMARCHE D'ELABORATION DU 9^{ème} PROGRAMME

1 – LA DEMARCHE DE « CO-CONSTRUCTION » DU 9^{EME} PROGRAMME

1-1 Démarche nationale et orientations données par le Ministre de l'Écologie et du Développement Durable

La préparation du 9^{ème} Programme des Agences de l'eau a été amorcée dès le mois de mai 2005 par l'organisation d'un séminaire de lancement, le 20 mai 2005, réunissant les directeurs des Agences de l'eau et leurs adjoints chargés du programme. Ce séminaire avait un double objectif :

- identifier les principaux enjeux du 9^{ème} Programme,
- définir une méthode de construction du projet sur la période 2005-2006.

Un second séminaire s'est ensuite déroulé les 22 et 23 septembre 2005, séminaire élargi à l'ensemble des équipes de direction des agences. Chaque agence, à la demande de la Direction de l'Eau, avait à préparer une contribution sur l'une des questions thématiques retenues lors du premier séminaire de mai 2005 :

- la gouvernance des Agences de l'eau,
- les politiques territoriales,
- les règles de sélectivité,
- l'ingénierie financière,
- l'organisation et le fonctionnement des Agences de l'eau.

Au cours de ce second séminaire, le Ministre de l'Écologie et du Développement Durable est intervenue pour :

- indiquer les objectifs généraux des 9^{èmes} Programmes
- faire connaître sa proposition d'élaboration du programme en partenariat avec les Comités de Bassin,
- fixer le calendrier d'élaboration du programme.

A la suite de ce séminaire, début octobre 2005, le Ministre a reçu les Présidents de Comité de Bassin pour un premier échange sur les objectifs, le contenu, le mode d'élaboration et le calendrier du futur programme.

Au mois de novembre 2005, le Ministre a notifié à chaque Président de Comité de Bassin (lettre du 21 novembre 2005 au Président du Comité de Bassin Artois-Picardie – copie en annexe – Tome 1) une lettre précisant les priorités nationales et sa volonté d'engager avec eux et les instances de bassin une démarche itérative, fondée sur un dialogue permanent pour la

préparation du 9^{ème} Programme devant aboutir à la rédaction de l'arrêté interministériel d'encadrement budgétaire des programmes par grands domaines d'actions et d'interventions. Cette démarche s'inscrivait logiquement dans l'esprit du projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques qui renforce la compétence des Comités de Bassin.

1-2 Les échanges entre le MEDD et les instances de bassin

Les Présidents de Comité de bassin ont fait connaître courant décembre 2005 leurs premières orientations stratégiques pour le 9^{ème} Programme (lettre en date du 14 décembre 2005 du Président du Comité de Bassin Artois-Picardie – copie en annexe Tome 1).

Le Ministre a reçu une seconde fois les Présidents de Comité de Bassin le 30 janvier 2006 pour débattre de leurs propositions et dresser un bilan intermédiaire de la préparation du Programme. En mars 2006, le Ministre a demandé aux Présidents de Comité de Bassin d'indiquer les premières enveloppes financières du programme.

Afin de dynamiser davantage encore le dialogue avec l'ensemble des membres des Comités de Bassin et d'encourager la co-construction des programmes, le Ministre s'est rendu, au cours du second trimestre 2006, dans cinq Comités de Bassin pour débattre de la préparation des premières enveloppes financières et répondre aux questions.

C'est le 27 avril 2006 que le Comité de Bassin Artois-Picardie a reçu le Ministre. Au cours de la séance, les orientations stratégiques et techniques par grands domaines d'interventions de l'Agence et les premières estimations financières, en dépenses et en recettes, ont été présentées au Ministre.

Les lettres de cadrage du 9^{ème} Programme du Ministre aux Présidents du Comité de Bassin et du Conseil d'Administration de l'Agence ont été respectivement transmises les 20 et 27 juillet 2006 (copies en annexe Tome 1).

L'arrêté interministériel (MEDD/MINEFI) d'encadrement du 9^{ème} Programme est du 2006 (copie en annexe – Tome 1).

1-3 Travail technique de mise au point

En parallèle, à la suite du séminaire de septembre 2005, la Direction de l'Eau (MEDD) a mis en place 5 groupes de travail techniques nationaux pour poursuivre les réflexions. Ces groupes de travail ont réuni les équipes de la Direction de l'Eau et des représentants des 6 Agences de l'eau. Les thèmes de travail retenus étaient :

- la lutte contre les pollutions diffuses agricoles,
- l'alimentation en eau potable,
- les milieux aquatiques,
- la mise en œuvre de la directive ERU et de la solidarité urbain/rural,
- l'ingénierie financière.

Début mars 2006, à partir des contributions de ces groupes de travail, le Directeur de l'Eau a indiqué sur chaque thème aux directeurs d'Agences de l'eau les exigences minimales attendues

par le Ministre. Sur cette même base, un séminaire regroupant les directeurs d'Agences, leurs adjoints responsables de programme et responsables financiers, s'est tenu le 29 mars 2006 et a arrêté les contenus techniques et les pistes d'actions qui ont été repris dans les lettres de cadrage ministérielles du 9^{ème} Programme aux Présidents de Comité de Bassin et de Conseil d'Administration (cf. § 1-2).

Ce travail technique de mise au point a permis de dégager des fondements et des principes communs d'actions et d'interventions des Agences de l'eau et de donner une cohérence nationale aux politiques d'intervention dans chaque bassin.

2 – LA DEMARCHE AU NIVEAU DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

L'élaboration du 9^{ème} Programme d'Interventions (2007-2012) de l'Agence de l'eau Artois-Picardie a été engagée au niveau des instances de bassin dès mi-2005.

Pour la construction de ce programme, les instances de bassin se sont appuyées sur la Commission Programme. Par anticipation de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques renforçant le rôle du Comité de Bassin, cette commission, jusqu'alors issue du Conseil d'Administration de l'Agence, a été rattachée au Comité de Bassin et sa composition a été élargie (cf. annexe Tome 1).

La Commission Programme a créé cinq groupes de travail thématiques pour favoriser les échanges et les réflexions et renforcer les débats, avec une participation très ouverte pour chaque groupe de travail.

Ces groupes de travail sont, par thème :

- eau et collectivités,
- eau et industrie,
- eau et agriculture,
- milieux aquatiques (nouveau par rapport au 8^{ème} Programme),
- littoral (nouveau par rapport au 8^{ème} Programme).

Les travaux de la Commission Programme et de ses cinq groupes de travail ont été les lieux de réflexions et d'échanges à la fois alimentant et étant alimentés par les travaux menés au niveau national (cf. § 1-3).

Pour élaborer ce 9^{ème} Programme (cf. annexe – Tome 1) :

- la Commission Programme a tenu 5 séances de travail,
- chaque groupe de travail thématique s'est réuni 3 fois,
- une information régulière avec débat d'orientation a été réalisée au Conseil d'Administration de l'Agence et en Comité de Bassin.

A ces réunions de travail et de débats en instance de bassin, il convient d'ajouter les contacts bilatéraux des services de l'Agence avec les acteurs de l'eau (Fédérations de Pêche, DRIRE, DRAF/DDA, ...) pour approfondir des thèmes spécifiques ou spécialisés.